

N/REF : 23/04/2026 12H05 C:264679 I:30278
V/REF : 608
V/Email reçu le Jeudi 23/04/2026 à 12H05

VERDESSE

**18 RUE LESDIGUIERES
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : LES EAUX CLAIRES
7 a 23 RUE HENRI DUNANT
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 30 Avril 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 19 RUE HENRI DUNANT - GRENOBLE - MR CHANTRIAUX 06 52 73 69 53
MME MOUSSET 06 77 35 82 16

MOTIF : INTERVENIR POUR INONDATION CAVES MONTEE 19

Donneur d'ordre : M. G. PERRET

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 24/04/2026 A 12H45
INTERVENTION DEPUIS LES COMMUNS
AUCUN ACCES EN PRESENCE DE MR CHANTRIAUX
A REPROGRAMMER

LE 27/04/2026 A 09H30
RECUPERATION DES CLES A L'AGENCE VERDESSE

LE 27/04/2026 A 14H00
INTERVENTION POUR POMPAGE DANS LES CAVES
RACLAGE ET DÉSODORISANT, DÉSINFECTANT
APRES AVOIR ÉCHANGÉ, LES LOCATAIRES PRÉCISENT QUE LORS DE FORTES PLUIES
IL Y A DES REFOULEMENTS ET ILS SUSPECTENT LA CAVE NUMÉRO 15
PAS D'ACCES A LA CAVE 15
REPOSE DES CLÉS A L'AGENCE

OBSERVATIONS : AH LCOMPTER Email envoyé le 29/04/26 à 17H06 M. G. PERRET

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	H.Ouvrier Qualifié Curage le 24/04	1	68,75		68,75
1,50	H.Véhi. HP-Pompasse-Refoulement le 27/04	3	174,79		262,18
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Produit(s) Désodorisant/Désinfectant	3	17,40		17,40
TOTAL H.T.					348,33
T.V.A. a 20,00%					69,66
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>417,99</u>

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN